

**Sos Disparu(e)s- Sos Disparu(e)s- Sos Disparu(e)s- Sos Disparu(e)s- Sos Disparu(e)s- Sos Disparu(e)s**

**Collectif**  
des  
**familles**  
de  
**disparu(e)s**  
en  
**Algérie**

المفقودون DISPARUS  
ون DISPARU  
المفقودون DISPARU  
DISPARUES  
المفقودون DISPARUS  
DISPARUS  
المفقودون DISPARUS  
المفقودون DISPARUS

**REVUE DE PRESSE**  
**Février 2014**

## Table des matières

LADDH, 2 février 2014, Intimidation à l'encontre d'un membre de SOS Disparus !.....	1
Algerie – Focus, 2 février, 2014 Arrestation arbitraire d'un défenseur des droits de l'homme à Béjaïa .....	4
TSA, 4 février 2014, Un membre de « SOS Disparus » subit une énième interpellation .....	5
Algérie focus (blog) 8 février 2014, Algérie : Présidence VS DRS, le général Toufik refuse “de jeter l'éponge” et s'accroche au pouvoir.....	5
Les Temps DZ, 4 février 2014, Le collectif des familles de disparus dénonce.....	6

## LADDH, 2 février 2014, Intimidation à l'encontre d'un membre de SOS Disparus !



**02/02/2014**

La LADDH apprend que Hacene Ferhati, membre de l'association SOS Disparus et militant des droits de l'Homme connu, a été interpellé durant plus d'une heure par la police de Bejaia, le dimanche 02 février 2014. Ce dernier, en déplacement dans la ville, fut réveillé par des policiers à 5 heures du matin alors qu'il dormait dans sa chambre d'hôtel. Il fut emmené au poste de police où on lui a signifié qu'il est recherché par les autorités. Après une heure d'attente, Hacene fut relâché sans aucune autre explication.

La LADDH dénonce cette interpellation injustifiée. Sinon, comment croire qu'une personne qui participe chaque mercredi, depuis plus d'une dizaine d'années, au rassemblement hebdomadaire des familles des disparus devant le siège de la Commission des droits de l'Homme, puisse être considérée en fuite par les services de polices ?

Un tel acte ressemble plus à de l'intimidation qu'à de la méprise, chose qui est inacceptable.

**Alger le 02 février 2014**  
**Le Président**  
**Nour Eddine BENISSAD**

## Algérie – Focus, 2 février, 2014 Arrestation arbitraire d’un défenseur des droits de l’homme à Béjaïa



**Hacene Ferhati, membre de l’association SOS Disparus et militant des droits de l’Homme, subit en ce moment une intimidation de la part des services de sécurité. Son cas n’est pas isolée, les arrestations arbitraires se poursuivent.**

En effet, dans un communiqué rendu public par la [Ligue algérienne de défense des droits de l’homme \(LADDH\)](#) et signé par Nour Eddine Benissad, on apprend que Hacene Ferhati a été réveillé ce dimanche, à 5 h du matin, dans sa chambre d’hôtel, alors qu’il se trouvait à Béjaïa, par des policiers qui l’ont “prié” de les suivre au commissariat. Pour quel motif ? Les éléments des services de sécurité qui l’ont interpellé lui ont signifié qu’il y avait un avis de recherche à son encontre. Finalement, après une heure d’attente dans le commissariat, celui-ci a été relâché sans que l’intéressé n’ait pu en savoir plus sur cet avis de recherche.

Pour la LADDH, il ne s’agit là ni plus ni moins que d’un “acte qui ressemble plus à de [l’intimidation](#) qu’à de la méprise”. La Ligue ajoute que ces pratiques, qui s’apparentent à des arrestations arbitraires, sont “inacceptables”. La LADDH, qui dénonce une “interpellation injustifiée”, se demande “comment croire qu’une personne qui participe chaque mercredi, depuis plus d’une dizaine d’années, au rassemblement hebdomadaire des familles des disparus devant le siège de la Commission des droits de l’Homme, puisse être considérée en fuite par les services de polices”.

Ce n’est pas la première fois qu’un militant des droits de l’homme est victime d’une arrestation arbitraire. Dans bien des cas, ils sont arrêtés au cours de rassemblements sur la place publique et conduits pour plusieurs heures aux commissariats. Une manière comme une autre de les dissuader de continuer leurs combats.

**Elyas Nour**

mardi, 04 février 2014 17:48

## **TSA, 4 février 2014, Un membre de « SOS Disparus » subit une énième interpellation**

Lamia Tagzout

Nouvel acte d'intimidation à l'encontre de Hacène Ferhati, membre de SOS Disparus et frère d'un disparu. Cette fois-ci, c'est dans la wilaya de Bejaia que M. Ferhati a fait l'objet d'interpellation. « En déplacement à Bejaïa, Hacène Ferhati a été réveillé, dimanche 2 février, à cinq heures du matin par cinq policiers en uniforme qui ont frappé à sa porte en s'annonçant « la réception ». Ces policiers sont entrés dans sa chambre d'hôtel et ont amené Hacène Ferhati au commissariat central de Bejaïa. Au commissariat, Hacène Ferhati a été interrogé pendant une heure, rapporte le Collectif des familles de disparus en Algérie (CFDA). Tout au long de la journée, lui et les personnes en sa compagnie ont été suivis par les policiers, selon le communiqué du CFDA.

Depuis l'exécution de son frère en 1996 puis la disparition de son autre frère en 1998, Hacène Ferhati a subi, à plusieurs reprises, des persécutions de la part des autorités algériennes, ajoute la même source. Selon le collectif, « il a été arrêté et torturé de nombreuses fois et a été assigné à résidence pendant plusieurs mois, entre 1997 et 1998 ».

Le membre du collectif s'attire particulièrement les foudres des autorités lorsqu'il intègre « SOS disparus ». Depuis 2005, « les autorités le confondent soi-disant avec son frère Hocine Ferhati qui, d'après les informations données par les autorités elles-mêmes, aurait été abattu par les forces de l'ordre en 1996 et serait enterré au cimetière d'El Alia », dénonce le CFDA.

## **Algérie focus (blog) 8 février 2014, Algérie : Présidence VS DRS, le général Toufik refuse “de jeter l'éponge” et s'accroche au pouvoir**

Par Abdou Semmar | février 8, 2014 9:55

La situation est de plus en plus tendue au sommet de l'Etat algérien. La prochaine élection présidentielle prévue le 17 avril prochain cristallise toutes les luttes claniques autour du “Pouvoir” et ses privilèges. Et depuis la sortie médiatique de Saïdani et ses graves accusations à l'encontre du patron du DRS, le Général Toufik, un parfum de guerre empoisonne l'ambiance au sein des plus importantes institutions politiques en Algérie.

Désormais, le linge sale de la guerre froide entre l'entourage d'Abdelaziz Bouteflika et les fidèles du général Toufik, le patron du DRS, s'étale en public. Chaque jour nous réserve son lot de révélations. Accablé publiquement et accusé d'avoir failli à sa mission et de déstabiliser le pays et ses institutions en mobilisant les agents du DRS dans des manoeuvres politiciennes, le général Toufik semble être sur la sellette. Jeudi dernier, El Khabar nous a appris que Bouteflika prépare sa mise à la retraite. Une manière très peu élégante d'appeler directement le général Toufik à la démission pour qu'il ne subisse pas l'affront d'une éviction inamicale. Mais, selon toute vraisemblance, le général Toufik fait de la résistance face à toutes ces pressions.

Samedi, un autre quotidien arabophone, Dajazaïr News, nous révèle que le général Toufik refuse de démissionner et s'accroche à son pouvoir. Pis encore, le patron du DRS défie ses adversaires et fait savoir que si on veut se débarrasser de lui, on a qu'à le relever de ses fonctions. Il n'est donc pas question de jeter l'éponge pour le général Toufik. "Une source proche de l'entourage des services du renseignement a confié que le général Mohamed Médiène, alias Toufik, aurait signifié à ceux qui l'avaient conseillé de démissionner de son poste de patron du DRS, qu'il occupe depuis plus d'une vingtaine d'années, qu'il préférerait être « démis de ses fonctions par le président de la République plutôt que de jeter l'éponge », a-t-on indiqué. Contactées par nos soins, deux autres sources sécuritaires ont indiqué à Algérie-Focus que cette information est fondée et fiable. Selon nos sources, il est inimaginable de voir le général Toufik partir en déposant sa démission. "Si le clan présidentiel veut le dégager, il va falloir employer les gros moyens et le mettre sur la touche par un décret qui devra être publié dans le Journal Officiel", nous a-t-on expliqué. "Le patron du DRS sait désormais que les services qu'il dirige font l'objet d'un plan de déstabilisation, mûrement réfléchi et préparé de longue date par l'entourage du Président et ses soutiens, à tous les niveaux. C'est ainsi qu'il veut contraindre le président de la République à signer sa mise à la retraite et non sa démission sous la contrainte", explique encore pour sa part Djazaïr News.

Chaque clan muscle ainsi ses bras et refuse de faire des concessions ou de s'avouer vaincu. La suite des événements promet d'être dangereuse pour la stabilité du pays à la veille d'une stratégique élection présidentielle. Une élection qui risque de se jouer uniquement autour de ce bras de fer qui oppose deux clans puissants du régime algérien. Quant au développement du pays, les problèmes sociaux et les chantiers économiques, ils ne bénéficieront d'aucune attention de la part de nos décideurs préoccupés par leur lutte intestine.

04-02-2014

## **Les Temps DZ, 4 février 2014, Le collectif des familles de disparus dénonce**

Suite à l'interpellation de l'un de ses membres à Béjaïa

Le Collectif des familles de disparus en Algérie (CFDA) a déclaré dans un communiqué qu'un de ses membres a été interpellé par des policiers en uniforme alors qu'il se trouvait dans un hôtel à Béjaïa.

Selon le communiqué, «en déplacement à Béjaïa, Hacène Ferhati a été réveillé ce dimanche 2 février à 5 h par cinq policiers en uniforme qui ont frappé à sa porte en s'annonçant «la réception».

Ces policiers sont entrés dans sa chambre d'hôtel et l'ont emmené au commissariat central de Béjaïa où il a été interrogé pendant une heure.

Selon le collectif, «Ferhati a été relâché le même jour à 6 h du matin». Néanmoins, lui et les personnes en sa compagnie ont été suivis par les policiers le reste de la journée.

Dimanche soir, alors qu'ils avaient déjà quitté l'hôtel, deux policiers s'y sont présentés et ont souhaité se renseigner auprès du personnel sur leurs activités», ajoute le communiqué du collectif SOS disparus.

Selon l'association, «depuis l'exécution de son frère, Hocine Ferhati, le 10 novembre 1996, et la disparition de son autre frère Mustapha le 28 mai 1998, Hacène Ferhati a subi de graves persécutions».

Le CFDA «dénonce fermement les pratiques d'intimidation des familles de disparus et rappelle que l'article 13 de la Déclaration sur la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées exige de protéger toute personne qui dénonce des disparitions contre des mauvais traitements, des actes d'intimidation et de représailles».

Le CFDA demande par conséquent de cesser immédiatement toute mesure d'intimidation à l'encontre de Hacène Ferhati.

S. B.

11-02-2014

Maître Farouk Ksentini

Maître Farouk Ksentini, avocat à la cour d'Alger, a estimé hier que dans la «possible affaire opposant Saïd Bouteflika à Hichem Aboud sera traitée dans son volet juridique comme un délit de diffamation».

Dans une déclaration faite hier au Temps d'Algérie, Ksentini a expliqué que si M. Bouteflika dépose plainte pour la lettre rendue publique qui lui a été envoyée par Aboud, le plaignant pourra intenter à l'encontre de l'accusateur (Aboud) un procès en diffamation. Ce dernier encourra, selon Me Ksentini, une peine de 2 à 5 ans de prison ferme, selon l'article 296 du code pénal.

F. H.